



*La Préfète*

Rennes, le **27 MAI 2019**

Monsieur,

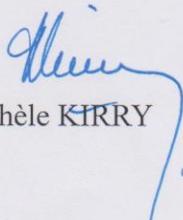
Vous m'avez sollicitée par courrier en date du 13 mars 2019 pour être informé des suites données à l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2016 portant modification de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 02 février 2011 relatif à la digue de la Duchesse Anne.

Des études techniques sont en cours sur la digue de la Duchesse Anne, pilotées par l'Association Syndicale des Diges et Marais de Dol. Ce diagnostic approfondi sur les ouvrages alimentera la demande d'autorisation qui formalisera les niveaux de risque et de responsabilité qui seront assumés par le futur gestionnaire du système d'endiguement sur le littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'amélioration de la connaissance sur les ouvrages participe par ailleurs à la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel (SLGRI), approuvée en 2018 et à laquelle vous avez été associé dans la phase d'élaboration.

Pour plus de précisions sur les actions en cours et à venir permettant une mise en œuvre opérationnelle de la SLGRI, je vous invite à vous rapprocher des collectivités compétentes en matière de GEMAPI sur votre territoire (Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Michèle KIRRY

Monsieur Yves COUDRAY  
Association de Défense Bénédictine (A.D.B.)  
12, Rue de la Badiolais  
35114 Saint-Benoît-des-Ondes